



Demande d'Autorisation

pour l'occupation des infrastructures culturelles et sportives de la Commune de Mondercange

Au collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Mondercange

Je soussigné, nom : _____ Tél. _____

Adresse pour correspondance: _____

demande l'autorisation nécessaire pour pouvoir occuper:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Le Centre Culturel Arthur Thinnes
(max. autorisé : 160 pers.)
les demandes doivent être présentées
dans un délai ne dépassant pas d'un
mois la date souhaitée
(réservation exclusive pour les habitants
de la commune de Mondercange) | <input type="checkbox"/> Le parking à côté du C. C. A. Thinnes
<input type="checkbox"/> Les WC du Foyer am Duerf
<input type="checkbox"/> Le parking du Foyer am Duerf
<input type="checkbox"/> Le Centre Sportif de Pontpierre
<input type="checkbox"/> La Buvette du Centre Sportif de Pontpierre
<input type="checkbox"/> Le Centre Sportif de Mondercange
<input type="checkbox"/> La Buvette du Centre Sportif de Mondercange
<input type="checkbox"/> Le préau de l'Ecole de Mondercange |
| <input type="checkbox"/> Les WC du C. C. A. Thinnes | |

du _____ au _____ de _____ heures à _____ heures;

pour le motif suivant: _____ .

Je m'engage à :

- respecter le matériel et les locaux mis à disposition par la Commune de Mondercange,
- aménager le centre par mes propres soins,
- remettre les tables et les chaises en place avant de quitter la salle (suivant le plan affiché dans la salle),
- quitter le centre dans un état propre et rangé,
- nettoyer les verres, la vaisselle et les couverts après leur utilisation,
- veiller à ce que la sortie des véhicules d'urgences soit à tout moment garantie.
- respecter le règlement de Police, (chapitre 3) tranquillité publique.

Je déclare

- être conscient que je ne suis pas autorisé à déplacer et/ou enlever les installations techniques telles que p.ex. sonorisation, piano, illumination de scène (spots), frigos, four, projecteurs, écran, tableau d'affichage, lave-vaisselle, etc.
- assumer l'entière responsabilité quant au bâtiment, aux installations techniques et aux clés du bâtiment mis à disposition.

Signature

Important : n'oubliez pas ; le cas échéant,

- de vous procurer une clé du bâtiment auprès du service portiers (avant 16h00)
- de payer la taxe de 123,94 €/ jour pour l'utilisation des centres culturels lors des festivités privées (remboursement de la caution de 37,18 €, après constat des lieux)

-Réservé à l'administration communale-----

Vu et approuvé
Mondercange, le _____
Le collège échevinal,
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,

**** faire seulement une réservation par formulaire s.v.p. ****